



C.C.A.S.
SIX-FOURS-LES-PLAGES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 26 mai 2026

Le vingt six mai deux mille vingt six à 14h29, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur SALVA. Carolyn, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient Présents : Madame SALVA., Monsieur JOUAN., Madame LE PLEUX., Monsieur HERMER., Madame MONIER., Monsieur PEREZ., Madame CHARLET, Madame DECITRE, Madame FILIPPI.

Procurations : Monsieur Frédéric BOCCALETTI. à Madame Carolyn SALVA., Monsieur Christophe BAGNE à Madame Isabelle DECITRE., Madame Dominique PINETTI à Monsieur Patrick PEREZ., Madame Evelyne BANDERLY à Madame Brigitte FILIPPI.

Absents :

Excusés :

Sorti(es) en cours de séance : Madame SALVA et Madame DECITRE s'absentent après le vote de 15h42 à 15h46.

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 16h38

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3894

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 21 AVRIL 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER Le dit procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3895

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2025 - ORIENTATIONS 2026

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE de la tenue du compte rendu d'activité 2025 du Centre Communal d'Action Sociale et des projets d'orientations pour 2026.

DE PRENDRE de l'obligation d'établir une analyse des besoins sociaux dans l'année civile qui suit le renouvellement général du conseil municipal.

DE PREVOIR le budget nécessaire pour élaborer une analyse des besoins sociaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3896

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CCAS A L'UNION DEPARTEMENTAL DES CENTRE COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE CONFIRMER l'adhésion du CCAS Six-Fours-les-Plages aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Var.

DE DESIGNER À mains levées avec 13 voix Madame Carolyn SALVA

DE DESIGNER Madame Carolyn SALVA comme représentant du CCAS Six-Fours-les-Plages, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Var et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS/CIAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Var

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3897

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE A COMPTER DE L'EXERCICE 2025

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) comme document de référence pour la présentation et l'approbation des comptes du Budget Principal du CCAS.

DE DIRE que ce document se substituera, à compter de l'exercice 2025, au compte administratif et au compte de gestion, qui ne feront plus l'objet d'un vote distinct.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer tous actes, documents ou pièces nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3898

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

RESIDENCES AUTONOMIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SIGNATURE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA ZONE SUD DU VAR CONCERNANT DIVERSES FOURNITURES POUR LES ANNEES 2026-2027 (ANNEES FERMES) ET 2028 (ANNEE RENOUVELABLE) - LOT H01 : HABILLEMENT, ARTICLES CHAUSSANT, ACCESSOIRES ET EPI POUR COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER Le Président ou le Vice-Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif au Lot H01 : Habillement, articles chaussants, accessoires et EPI pour les collectivités territoriales,

DE DIRE Que la durée de l'accord-cadre court de sa date de notification au 31 décembre 2027 (durée ferme – PÉRIODE 1) et pourra être reconduite jusqu'au 31 décembre 2028 (année renouvelable – PÉRIODE 2),

D'AUTORISER Le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3899

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE 2026 - FIXATION DU MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE ET DES MODALITÉS DE RESTITUTION - COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°3827 DU 17 OCTOBRE 2025

Vu l'avis exprimé par les commissions **HORS COMMISSION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER en cas de non-restitution ou de détérioration (hors usure normale), la retenue sur le dépôt de garantie du coût de remplacement, correspondant à la valeur d'achat, du ventilateur mis à disposition,

DE DIRE qu'à défaut, le coût de remplacement, correspondant à la valeur d'achat, donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes,

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

DE DIRE que les recettes seront inscrites au Budget des Résidences Autonomie.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3900

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

ACCEPTATION DE DONNS AU CCAS DU POUR LA PERIODE DU 1ER FEVRIER AU 30 AVRIL 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ
DECIDE
D'ACCEPTER les dons suivants au bénéfice du CCAS :

DONATEUR	MONTANT
ASSOCIATION VOYAGE ET LOISIRS CULTURELS -VLC	300,00 €
ASSOCIATION CH'AMIS POUR LA VIE	300,00 €
TOTAL	600,00 €

DE DIRE que les recettes concernant ces dons sont inscrites au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3901

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES - ANNÉE 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS

2 abstentions : Monsieur PEREZ + Procuration Madame PINETTI

DECIDE

D'ATTRIBUER La subvention suivante :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
SCLEROSE ET MOI	500,00 €
TOTAL	500,00 €

DE DIRE Que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2026 du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3902

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DELEGUE OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 21 AVRIL 2026 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 28 dossiers ont été adressés au CCAS pour une demande de bons alimentaires.

DE PRENDRE ACTE que 28 dossiers ont été validée pour l'obtention de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 830 € (huit cent trente) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de 26 aides de bons verts « légumes et fruits » ont été attribuées pour un montant total de 480 € (quatre cent quatre-vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de 26 aides en bons roses « viande ou poisson » pour un montant total de 480 € (quatre cent quatre-vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE qu'une demande a été rejetée.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3903

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DELEGUE OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 21 AVRIL 2026 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE que 5 aides en secours financiers ont été données pour un montant total
ACTE de 650 € (six cent cinquante euros).

DE PRENDRE que 6 secours par mandats ont été octroyés pour un montant de 658,62 €
ACTE (six cent cinquante huit euros et soixante-deux centimes).

DE PRENDRE qu'aucune demande de secours financier n'a été rejetée.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3904

RAPPORTEUR :Carolyn SALVA.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS EN DATE Du 21 AVRIL 2026 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE que 112 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant
ACTE total de 896 € (huit cent quatre-vingt-seize euros).

DE PRENDRE que 2 140 voyages à tarif réduit ont été rechargés sur les cartes de
ACTE transport à 107 bénéficiaires à raison de 20 voyages par trimestre et par personne, pour un montant total de 1 476,60 € (mille quatre cent soixante-seize euros et soixante centimes).

DE PRENDRE qu'aucun ticket de bus n'a été octroyé.

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h38.



Le Maire de Six-Fours-Les-Plages
Député du Var
Président du CCAS
Frédéric BOCCALETTI

